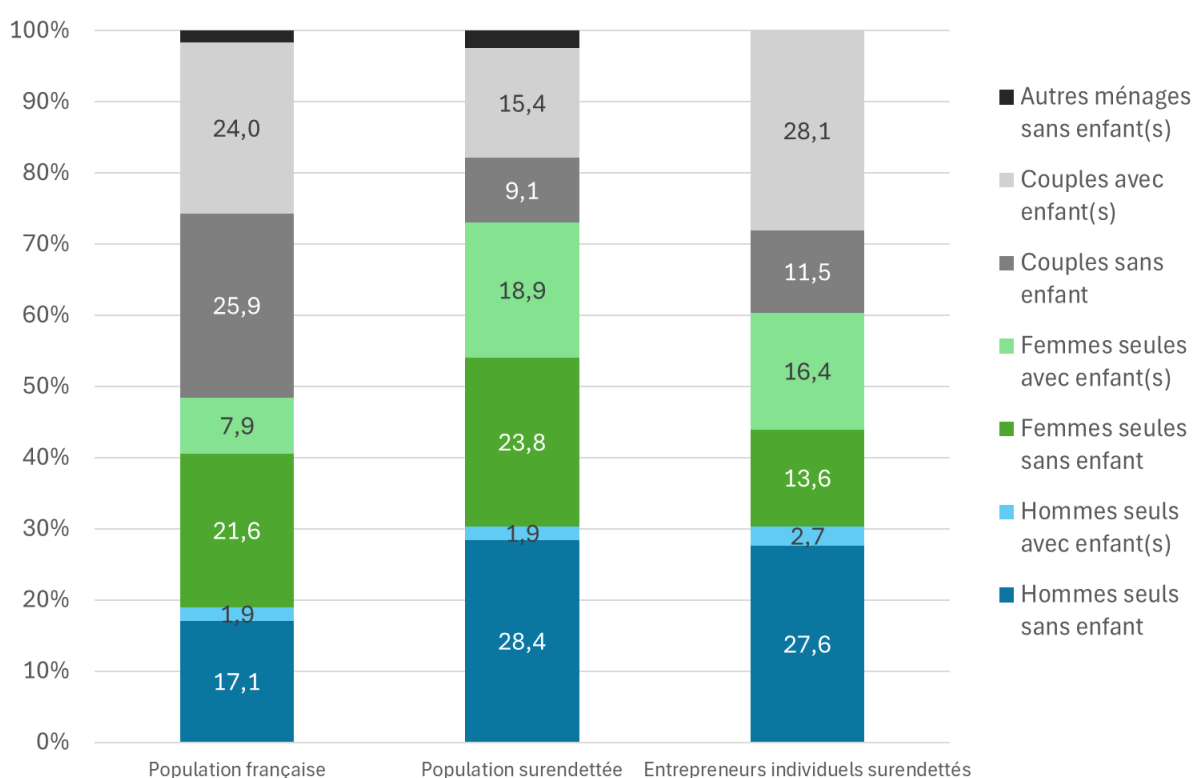


Femmes, hommes : quelles différences face au surendettement ?

Par [Nicoletta Berardi](#), Cécile Chenesseau, Laure Lalouette, [Soledad Zignago](#)

Les personnes vivant seules sont surreprésentées parmi les personnes bénéficiant de la procédure de surendettement, en particulier les femmes, et plus encore les cheffes de famille monoparentale. Si les femmes présentent en moyenne un niveau d'endettement inférieur à celui des hommes, leurs ressources plus faibles limitent davantage leur capacité de remboursement.

Graphique 1 – Composition familiale des personnes surendettées



Source : Banque de France 2025, INSEE pour la population totale en 2022.

Note de lecture : 18,9 % des personnes surendettées et 16,4 % des entrepreneurs individuels surendettés sont des femmes seules avec enfant(s) (vs 7,9 % dans la population).

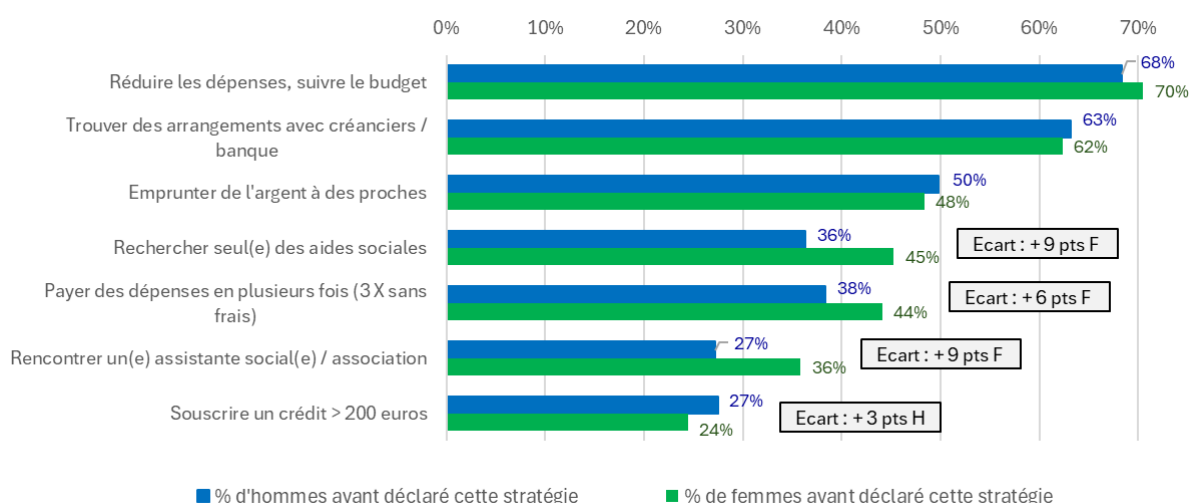
L'analyse de la composition familiale montre que presque trois quarts de la population surendettée (c'est-à-dire des personnes dont la procédure de surendettement est en cours auprès de la Banque de France) sont des personnes seules (avec ou sans enfants), alors qu'elles ne représentent que la moitié de la population française (cf. graphique 1 - barres bleues et vertes). Parmi ces personnes seules surendettées, deux catégories sont particulièrement surreprésentées : les femmes, surtout celles avec enfants, et les hommes seuls sans enfants. Ces constats s'inscrivent dans la continuité des [analyses précédemment publiées](#). Les ordres de grandeur restent stables dans le temps, comme

le montrent les différentes éditions de la [Typologie du surendettement](#), dont nous utilisons ici les dernières données.

Avant le dépôt d'un dossier de surendettement, des stratégies différenciées selon le genre

Une enquête menée auprès des déposants en ligne met en perspective les parcours conduisant au dépôt d'un dossier de surendettement. Préalablement au dépôt d'un dossier, les trois stratégies les plus courantes des répondants pour tenter de sortir de leurs difficultés financières sont les mêmes chez les hommes et chez les femmes (cf. graphique 2). Les stratégies suivantes se distinguent significativement en fonction du genre. Les femmes sont plus nombreuses à étaler leurs paiements ou à chercher seules ou accompagnées des aides sociales dont elles pourraient bénéficier. La procédure de surendettement leur est probablement présentée à cette occasion. Les hommes sont quant à eux plus nombreux à souscrire un crédit.

Graphique 2 – Stratégies mises en place avant le dépôt d'un dossier de surendettement, par genre



Source : Banque de France - Enquête auprès de 25 461 déposants d'un dossier de surendettement en ligne (février 2023 – février 2025). Seulement les écarts statistiquement significatifs F/H sont indiqués.

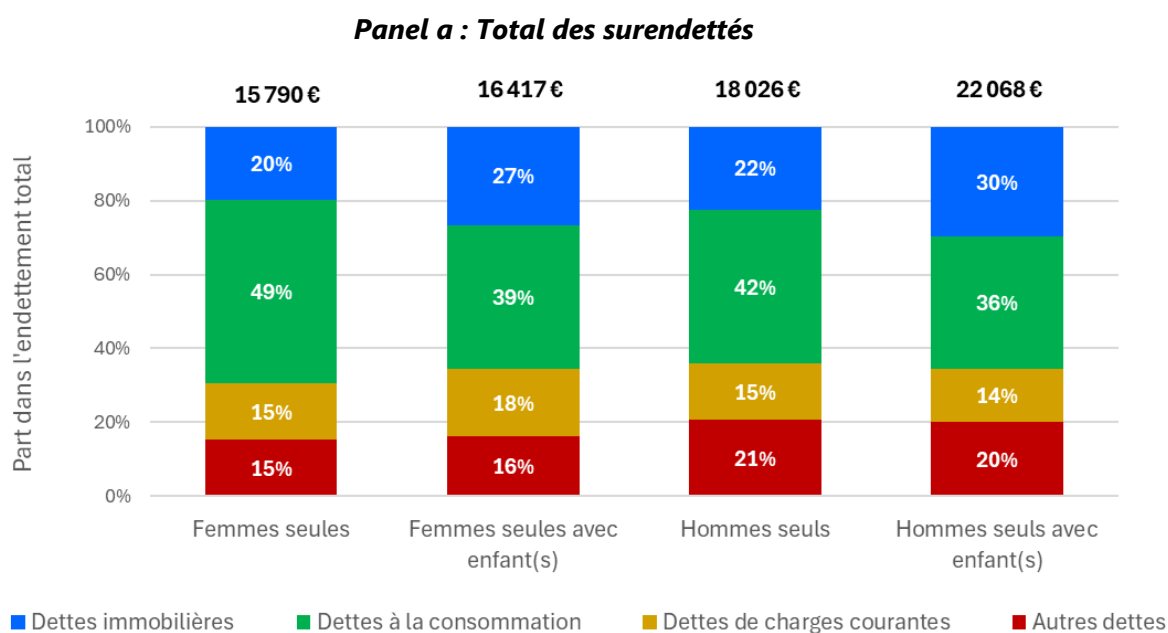
Recourir à la procédure de surendettement fait hésiter presque 80 % des femmes et des hommes. Le sentiment de honte et de gêne à l'idée de se déclarer surendettées est plus fort chez les femmes (59 %, 5 points de plus que pour les hommes), alors que les démarches administratives freinent plus souvent les hommes (22 %, 5 points de plus que pour les femmes).

L'endettement des femmes, plus faible que celui des hommes, cache une grande fragilité financière

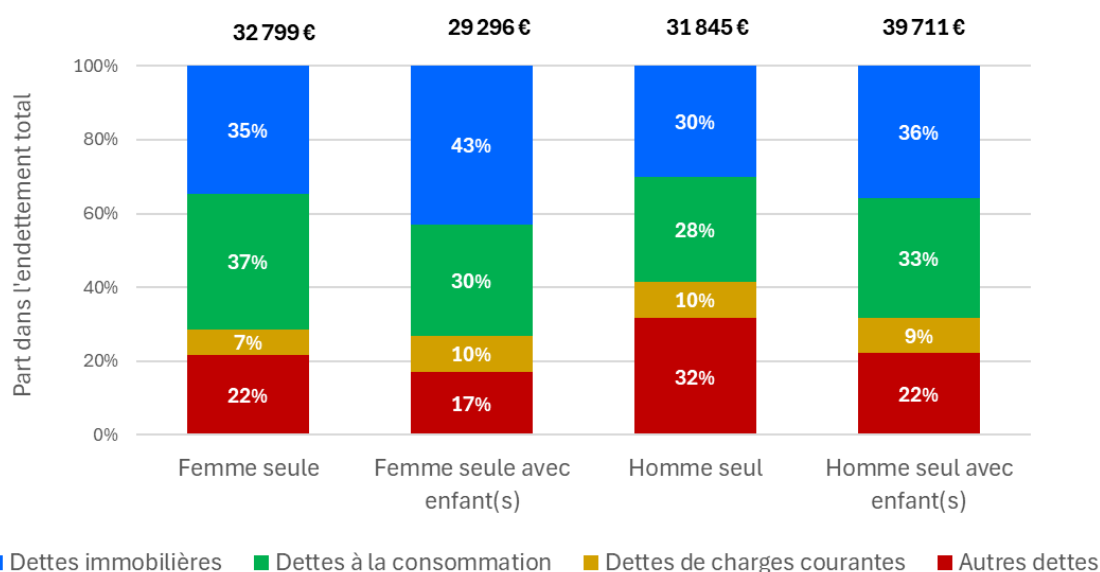
En excluant les personnes surendettées vivant en couple (24,5 %, cf. graphique 1) pour se focaliser sur les différences de genre, on observe que le montant médian d'endettement des hommes est plus élevé que celui des femmes (cf. graphique 3a - montants en haut des barres empilées) et la structure de l'endettement est différente selon le genre. A composition familiale identique, les femmes ont moins de dettes immobilières (étant plus souvent locataires) et de dettes diverses (dettes sociales, professionnelles, pénales...) que les hommes. De ce fait, pour les femmes, les dettes de crédit à la consommation pèsent relativement plus sur l'endettement.

Chez les familles monoparentales, le poids des dettes de charges courantes, alourdies par les dettes liées au logement (loyer, énergie...) et à la famille (éducation, santé, assurances...), est sensiblement plus important lorsque le chef de famille est une femme. Cela est lié au fait que les femmes ont, plus fréquemment que les hommes, plusieurs enfants à charge.

Graphique 3 – Endettement médian (en €) et type de dettes (en % de l'endettement total)



Panel b : entrepreneurs individuels (EI) surendettés



Source : Banque de France 2025.

Notes de lecture : L'endettement médian d'une femme seule avec enfant(s) surendettée est de 16 417 €. La part des arriérés de charges courantes dans son endettement global est de 18 %.

Au sein de la population des surendettés, le niveau d'endettement doit cependant s'apprécier au regard de la capacité de remboursement, calculée comme la différence entre les ressources nettes et le budget restant après paiement du loyer, des charges locatives et des dépenses nécessaires à la subsistance du foyer. En l'absence d'enfant, la proportion d'hommes et de femmes seuls étant en incapacité de rembourser leurs dettes est équivalente (environ la moitié). En revanche, chez les familles monoparentales, les femmes sont plus nombreuses à avoir une capacité de remboursement négative (61 %, 4 points d'écart avec les hommes) en raison de ressources plus faibles. Moins de la moitié des ressources de ces dernières sont composées de revenus d'activité (46 % contre 60 % pour les hommes), les prestations familiales et les minima sociaux étant plus importants.

Les entrepreneuses individuelles sont plus endettées que les autres femmes en surendettement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante (API) en 2022, les entrepreneurs individuels (EI) peuvent désormais bénéficier de la procédure de surendettement pour apurer les dettes relevant de leur patrimoine personnel (cf. [traitement de l'endettement de l'EI](#)). En 2025, 1 103 dossiers de surendettement ont été déposés par des EI, en hausse marquée par rapport aux années précédentes (+ 44 % par rapport à 2024). Les entrepreneuses individuelles représentent 45 % des dossiers, ce qui est largement supérieur à la proportion des femmes dirigeantes en France (25 % en 2023 comme détaillé dans un autre [billet de ce blog](#)). En excluant les surendettés EI vivant en couple (39,6 %, cf. graphique 1), hommes et femmes EI seuls, avec ou sans enfants, sont presque à parité (autour de 30 %).

Ce qui distingue le plus fortement les EI surendettés est l'ampleur de leur endettement médian, qui double presque celui des autres surendettés. La proportion des EI en incapacité de rembourser leurs dettes est également supérieure, et encore plus forte pour les hommes que pour les femmes. Par ailleurs, l'endettement des EI est largement dominé par les dettes immobilières, ce qui renvoie à la difficulté de dissocier les patrimoines personnel et professionnel.

À composition familiale identique, les dettes immobilières pèsent relativement plus dans l'endettement total chez les femmes que chez les hommes EI (cf. graphique 3b). À l'inverse, la part de leurs dettes diverses (regroupant celles non liés à immobilier, charges courantes et consommation, et incluant les dettes professionnelles) est inférieure à celle observée chez les hommes EI, mais demeure plus élevée que chez les autres personnes surendettées.

Les écarts observés entre femmes et hommes doivent être interprétés avec prudence. Le genre reflète en effet des différences de situation familiale, de patrimoine, d'activité et de revenu (e.g. les femmes participent moins au marché du travail et plus souvent à temps partiel, cf. [INSEE, 2022](#) et [UNECE, 2025](#)). Une analyse intégrant d'autres variables socio-économiques (telles qu'âge, catégorie socio-professionnelle ou secteur d'activité) et tenant compte des interactions entre multiples dimensions est en conséquence nécessaire pour appréhender de manière plus complète ces écarts. Cet approfondissement -à paraître- est conforme aux recommandations formulées notamment par la [Commission européenne \(2022\)](#) et s'insère dans la continuité d'études économétriques sur le surendettement menées [en France](#) ainsi qu'à [l'étranger](#).